

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

—————
Réunion du 04 mars 2019
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG
—————

La séance est ouverte à 9 H 05 sous la présidence de M. Bernard FISCHER, premier Vice-président du Conseil Départemental.

Présents :

Vice-présidents :

M. Rémi BERTRAND, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER

Autres Conseillers départementaux :

Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, M. Denis HOMMEL, Mme Stéphanie KOCHERT, M. le Docteur Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL

Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

Mme ACKER, Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. BISOT-LEFEBVRE, M. EWALD, directeurs de mission, Mme QUIETI représentant M. NIESS, Mme SOBLER représentant M. MEROT

Mme LACQUEMENT, Mme BUHL représentant M. MUCKENSTURM, directeurs

M. GUG, conseiller du président

Mmes BERNARDINI, BURCKEL, NJOFANG-MEDU, VACHEY, secrétariat de l'Assemblée

Excusé(e)s :

M. Frédéric BIERRY, Mme Danielle DILIGENT (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE*), Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (*ayant donné pouvoir à M. Marc SENE*), Mme Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), Mme Suzanne KEMPF (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN*), Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT*), M. Etienne WOLF (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss, Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que MM. Thierry Carbiener, Jean-Philippe Maurer et Marc Séné, absents.

N° CP/2019/064 - 53010 - Enseignement supérieur et recherche

Proposition d'attribution d'une subvention et approbation d'un projet de convention financière avec l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer à l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif IRCAD une subvention de 3 500 000 € au titre de la création de la plate-forme IRCAD 3 dédiée à la formation et la recherche en chirurgie robotisée ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière y afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'IRCAD, joint en annexe à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer le projet de convention financière précisant les modalités de versement de ce soutien.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/065 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition de reconduire en 2019 l'adhésion du Département au programme européen EURES Transfrontalier (mobilité et emploi transfrontalier)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire en 2019 l'adhésion du Département au programme EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin supérieur ;

- approuve les termes du projet de convention-cadre relative à l'EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur pour l'année 2019, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/066 - 65510 - Fonds de solidarité communale

Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 348 910,17 €, aux Communes et à la Communauté de Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département, les Communes et la Communauté de Communes concernée, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir*
à M. Jean-Louis Hoerlé), Mme Nadine Holderith-Weiss, Mme Chantal Jeanpert
(*ayant donné pouvoir* à M. Philippe Meyer), Mme Martine Jung (*ayant donné*
pouvoir à M. Eric Elkouby), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir*
à M. Mathieu Cahn), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff
(*ayant donné pouvoir* à M. Nicolas Matt), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir*
à Mme Christiane Wolfhugel), excusés, ainsi que MM. Jean-Philippe Maurer
et Marc Séné, absents.

N° CP/2019/067 - 65530 - Fonds d'innovation

Contrat Départemental - Fonds d'innovation - Proposition de financement d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à BISCHWILLER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial d'action Nord, de cofinancer l'étude de faisabilité au titre du Fonds d'Innovation Territoriale correspondant à une dépense de 1 475,00 € maximum ;
- décide d'attribuer cette subvention à la Ville de Bischwiller ;
- approuve les termes du projet des conventions afférentes à conclure entre le Département et la Ville de Bischwiller, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/068 - 70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'OBERHASLACH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Oberhaslach qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation des sites de Petersmatt et Schelmengrube, le Département attire l'attention sur l'incidence du trafic supplémentaire aux carrefours avec la RD 218 qui, en terme de sécurité (volume de trafic, visibilité), devra être prise en compte lors de leur aménagement.

Adopté à l'unanimité

* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss, Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Marc Séné, absent.

N° CP/2019/069 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Nouvelle liaison d'accès à l'Aéroport international de STRASBOURG : proposition d'un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec l'Eurométropole de STRASBOURG et proposition d'un projet de convention financière

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide que le Département du Bas-Rhin assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet d'aménagement d'une nouvelle liaison entre la RD111 et l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin désignant ce dernier comme maître d'ouvrage unique du projet et définissant les modalités techniques et financières de cette co-maîtrise d'ouvrage, joint en annexe ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre l'Etat, la Région, l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin concernant les modalités de financement de l'opération dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/070 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation de projets de conventions de financement de la TVA entre le Département, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, la Commune de WANGEN et la Commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la Commune de Wangen et la Commune de Wangenbourg-Engenthal, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/071 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération - KRAUTERGERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre de l'opération d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Commune de Krautergersheim comme maître d'ouvrage unique du réaménagement de la Grand Rue (RD 207), comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;

- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu, les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et la collectivité concernée, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/072 - 74530 - Gestion de l'eau

Consultation du Département du Bas-Rhin sur les grands enjeux de la révision du plan de gestion des risques d'inondation sur le bassin Rhin-Meuse

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis défavorable sur les enjeux proposés pour le plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027, pour les motifs suivants :
 - l'absence d'évaluation économique de l'impact résultant des mesures et outils de gestion et de planification (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, Plan de Prévention des Risques d'Inondation),
 - la question de la solidarité et la réciprocité entre l'aval et l'amont et entre territoires urbains et ruraux n'est pas abordée dans le PGRI actuel ni dans les enjeux du futur PGRI ;
- demande qu'un bilan intermédiaire du plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 soit mis à disposition du public et des assemblées ;
- demande que le Département du Bas-Rhin soit étroitement associé à l'élaboration du prochain plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/073 - 74530 - Gestion de l'eau

Consultation du Département du Bas-Rhin sur les grands enjeux de l'eau sur le Bassin Rhin-Meuse dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable sur les grands enjeux de l'eau actuellement soumis à consultation par la DREAL et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, tout en proposant les modifications suivantes :
 - ajouter un enjeu sensibilisation et éducation du public,
 - intégrer les impacts de la sécheresse dans l'enjeu eau et changement climatique,

- supprimer l'enjeu "eau et mémoire" car il pourrait être appréhendé pour partie dans le prochain PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) et pour partie dans l'enjeu "eau et santé",
 - ajouter dans la thématique "eaux internationales" la problématique des crues et des sécheresses sur le Rhin ;
- demande à ce que le Département soit étroitement associé à l'élaboration du prochain SDAGE.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/074 - 70530 - Entretien courant du réseau routier

Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département, la Commune de ASCHBACH, la Commune de OBERSTEINBACH, la Commune de BISCHOFFSHEIM et la Commune de WASSELONNE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec la Commune de Aschbach, la Commune de Obersteinbach, la Commune de Bischoffsheim et la Commune de Wasselonne, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss, Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Marc Séné, absent et M. Thierry Carbiener, sorti temporairement de salle à 9 h 18.

N° CP/2019/075 - 74560 - Actions éducatives à l'environnement

Proposition d'attribution de subventions suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental d'Education à l'Environnement 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délibération et sur proposition de son président:

- arrête les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2019 départemental pour l'éducation à l'environnement, tel qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 399 998 € ;
- approuve les termes des projets des conventions financières 2019 à conclure entre le Département et l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, tels que présentés en annexe à la présente délibération.

Les modalités de versement sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra selon les modalités prévues par les conventions financières 2019 : l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau.
 2. Pour les autres bénéficiaires, Maison de la Nature Bruche Piémont, l'association Les Piverts, la ferme pédagogique de la Ganzau, la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/076 - 41020 - Interventions préventives pour les jeunes enfants

Proposition d'un projet de convention à conclure entre le Département et les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG concernant le fonctionnement de la consultation prénatale et postnatale de protection maternelle et infantile

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en accord avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, de reconduire l'offre de consultation prénatale et postnatale de protection maternelle et infantile au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à destination des femmes enceintes vulnérables ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg concernant le fonctionnement d'une consultation prénatale et postnatale de protection maternelle et infantile pour la période 2019-2021, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Thierry Carbiener, absent et M. Nicolas Matt, sorti temporairement de salle à 9 h 21.

N° CP/2019/077 - 44010 - Engagement des jeunes

Proposition d'approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat à conclure avec le Défenseur des Droits

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention triennale à conclure avec le Défenseur des Droits, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés.

N° CP/2019/078 - 47040 - Accueil des mineurs en établissements

Proposition de mise en œuvre d'une offre d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés et d'approbation des projets de conventions de partenariat

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter à 100 places l'offre d'accueil en appartements partagés pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés au Département du Bas-Rhin au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance :
 - Lot 1 et 2 pour les garçons de 15 à 17 ans : 40 places pouvant être portées jusqu'à un maximum de 60 places ;
 - Lot 3 pour les filles de 15 à 17 ans : 10 places pouvant être portées jusqu'à un maximum de 13 places ;
 - Lot 4 mixte de 17 à 18 ans : 50 places pouvant être portées à un maximum de 90 places ;
- approuve les projets de conventions de partenariat, joints en annexe, destinés à la mise en œuvre des résultats de l'appel à projet à destination des MNA via un accueil en appartement partagé, à conclure pour une durée de 3 ans avec les structures suivantes :
 - Lot 1 pour les garçons de 15 à 17 ans : avec l'établissement Foyer de l'Adolescent (Fondation du Diaconat) pour un montant de 63,15€/jour/MNA (hors argent de poche) ;
 - Lot 2 pour les garçons de 15 à 17 ans : avec l'établissement Foyer de l'Adolescent (Fondation du Diaconat) pour un montant de 63,15€/jour/MNA (hors argent de poche) ;
 - Lot 3 pour les filles de 15 à 17 ans : avec l'établissement Le Relais pour un montant de 63€/jour/MNA (hors argent de poche) ;
 - Lot 4 mixtes de 17 à 18 ans : avec l'établissement Foyer de l'Adolescent (Fondation du Diaconat) pour un montant de 39,72€/jour/MNA (hors argent de poche) ;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Thierry Carbiener, sorti temporairement de salle à 9 h 22.

N° CP/2019/079 - 51030 - Bilinguisme

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association
ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes
associatives bilingues des écoles de son réseau**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit), une subvention de 140 000 € pour le financement de 7 classes hors contrat pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi que, à titre exceptionnel, une subvention de 20 000 € destinée à la mise en œuvre de la restructuration de l'association suite à l'audit organisationnel mené en 2018 ainsi qu'aux évaluations à mener au sein des classes maternelles en immersion complète en langue régionale ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2019 à conclure entre le Département et l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit), annexé à la présente délibération ;

Les subventions seront versées en une fois sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur, à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Vincent Debes, sorti temporairement de salle à 9 h 42.

N° CP/2019/080 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 32 864 € aux collèges publics et de 1 770 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Vincent Debes, absent, et Mme Catherine Greigert, sortie temporairement de salle à 9 h 44.

N° CP/2019/081 - 52020 - Maintenance courante des collèges publics

Programme de travaux de maintenance dans les collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président, autorise le président à :

- lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe ;

- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/082 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 101 546,97 € TTC, pour l'acquisition d'équipements selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/083 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de logements de service

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des logements inoccupés dans les collèges Nelson Mandela à Illkirch-Graffenstaden, Les Sources à Saverne et Hans Arp à Strasbourg aux bénéficiaires désignés en annexe à la présente délibération, et selon les modalités y figurant ;
- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logement de service correspondants joints en annexe à la présente convention ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Vincent Debes, absent.

N° CP/2019/084 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution d'une dotation complémentaire au collège Albert Camus à SOUFFLENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une dotation complémentaire exceptionnelle de 52 020 € au collège Albert Camus à Soufflenheim au titre des dépenses réalisées par l'établissement sur ses fonds propres en 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/085 - 62510 - Création et diffusion culturelles

Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la diffusion culturelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 829 210 €, répartis comme suit :

- subventions concernant les projets de création et de diffusion culturelles à portée départementale : 105 300 €
- subventions concernant les festivals à fort rayonnement : 130 900 €
- subventions concernant les projets de création et de diffusion culturelles de portée locale : 127 250 €
 - Territoire Nord : 34 800 €
 - Territoire Sud : 30 200 €
 - Territoire Ouest : 10 300 €
 - Territoire de l'Eurométropole : 51 950 €
- subventions concernant les relais culturels : 465 760 €

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes des projets de conventions financières joints en annexe :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association de la "Maison des Arts et de la Culture", Relais culturel de Bischwiller ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Relais culturel de Haguenau" ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Athic", Relais culturel d'Obernai ;

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "La Castine", Relais culturel de Reichshoffen ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Rohan", Relais culturel de Saverne ;
- projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Décibulles.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/086 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques

Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 432 740 € réparti comme suit :

- subventions concernant les projets de portée départementale : 26 200 €
- subventions concernant les projets de portée locale : 107 100 €
 - Territoire Nord : 10 000 €
 - Territoire Sud : 3 800 €
 - Territoire Ouest : 14 300 €
 - Territoire de l'Eurométropole : 79 000 €
- subventions concernant les centres de ressources : 299 440 €

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

En cas de non réalisation de l'action ou du projet, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes des projets de conventions financières joints en annexe :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Artefact PRL ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Zone 51 ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et la fédération Réseau Jack ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Cadence ;

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Jazzdor ;
- projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association le RECIT ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Pôle Sud.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces conventions.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés.

N° CP/2019/087 - 65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux comités départementaux sportifs et aux clubs "passerelles" et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

1. d'attribuer des subventions d'un montant total de 308 860 € répartis comme suit :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin,
- 11 880 € pour le comité départemental d'Athlétisme,
- 13 460 € pour le comité départemental de Badminton,
- 8 500 € pour le comité départemental de Basket-ball,
- 2 500 € pour le comité départemental de Cyclisme,
- 13 200 € pour le comité départemental d'Escrime,
- 48 000 € pour le district Alsace Football,
- 15 840 € pour le comité départemental de Gymnastique,
- 13 460 € pour le comité départemental d'Haltérophilie,
- 25 000 € pour le comité départemental de Handball,

- 9 700 € pour le comité départemental de Handisport,
- 19 000 € pour le comité départemental de Judo,
- 2 000 € pour le comité départemental de Lutte,
- 13 460 € pour le comité départemental de Natation,
- 23 760 € pour le comité départemental de Rugby,
- 1 580 € pour le comité départemental de Sport Adapté,
- 7 000 € pour le comité départemental de Sport pour tous,
- 14 250 € pour le comité départemental de Tennis de table,
- 23 760 € pour le comité départemental de Tennis,
- 14 250 € pour le comité départemental de Tir,
- 1 500 € pour le comité départemental triathlon,
- 3 000 € pour le comité départemental de Volley-ball,

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs, les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 22 Comités Départementaux Sportifs cités ci-dessus et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

2. d'attribuer des subventions d'un montant total de 100 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € pour le Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.),
- 25 000 € pour l'Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.H.B.),
- 25 000 € pour l'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.),
- 25 000 € pour le Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.),

de verser les subventions départementales selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison sportive 2018/2019 à l'issue d'une évaluation annuelle.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 4 clubs sportifs cités ci-dessus, et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/088 - 65030 - Sports de nature (PDESI)

Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux comités départementaux sportifs "sports de nature" et d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure avec les comités sportifs

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 20 300 € selon la répartition suivante et détaillée dans le tableau en annexe :

- 3 300 € pour le Comité Départemental du Canoë-kayak du Bas-Rhin ;
- 2 000 € pour le Comité Département des Sociétés d'Aviron ;
- 2 000 € pour le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin ;
- 3 500 € pour le Comité Départemental du Bas-Rhin de la Fédération Française des Etudes et Sports-Marins ;
- 9 500 € pour le Comité Territorial du Bas-Rhin de la Montagne et de l'Escalade.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure avec ces comités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

Au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, ces subventions seront versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), ainsi que Mme Françoise Buffet et M. Nicolas Matt, quittant définitivement la salle à 10 h, excusés.

N° CP/2019/089 - 65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

Proposition de validation des propositions issues de l'étude de cadrage du Champ du Feu, d'engagement de la réalisation d'un stade de ski nordique au Champ du Feu et d'une étude de maîtrise d'œuvre visant la réalisation de cet équipement sur la commune de LE HOHWALD (canton d'OBERNAI)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les orientations proposées par l'étude de cadrage du Champ du Feu, dont la synthèse est jointe en annexe ;
- d'engager la réalisation d'un stade de ski nordique au Champ du Feu sur le secteur des Myrtilles situé sur le ban communal de la commune de Le Hohwald ;
- d'engager une étude de maîtrise d'œuvre en vue de cette réalisation dès 2020 ;

- d'approuver le coût prévisionnel de l'étude de maîtrise d'œuvre précitée pour un montant de 35 000 € HT (valeur janvier 2019) ;
- d'autoriser son président à signer les actes administratifs afférents à la réalisation de l'opération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/090 - 13010 - Actions de prévention

Proposition de participation du Département aux Contrats Locaux de Santé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets d'avenants aux contrats Locaux de Santé de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, joints en annexe ;
- autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/091 - 31010 - Santé

Proposition d'attribution d'une subvention et approbation d'un projet de convention avec l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 65 000 € au Relais Emploi Santé Insertion (RESI) ;
- décide que la subvention soit versée en quatre fois à raison de 16 250 € par trimestre ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Serge Oehler, sorti temporairement de salle à 10 h 03.

N° CP/2019/092 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'approbation d'un projet de convention à conclure entre la DIRECCTE, Pôle Emploi, ARCOS - SOCOS, la Région et le Département du Bas-Rhin pour répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par SOCOS et ARCOS dans le cadre de la construction de l'autoroute A355 de Contournement Ouest de Strasbourg

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre ARCOS-SOCOS, Pôle Emploi, la DIRECCTE, la Région et le Département du Bas-Rhin, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/093 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'attribution de la subvention pour 2019 à l'Agence de Développement d'Alsace ADIRA et d'approbation du projet de convention financière y afférent.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu l'accord intervenu entre les deux Départements alsaciens, la Région, les intercommunalités alsaciennes et les services de l'Etat sur une nouvelle clé de répartition pour le financement du budget de l'ADIRA tel que matérialisé par la déclaration commune du 29 octobre 2018 en faveur de la création de la collectivité européenne d'Alsace,

- décide d'attribuer à l'association "Agence de Développement d'Alsace ADIRA " une subvention de 1 233 507 euros à titre conservatoire pour l'exercice 2019, représentant 26 % de son budget prévisionnel, et d'approuver les termes du projet de convention financière y afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADIRA ;

- autorise Monsieur Yves SUBLON, Conseiller Départemental, à signer ladite convention financière, jointe en annexe de la présente délibération.

La présente subvention fera l'objet d'un versement intégral dès signature par les deux parties de la convention financière précitée.

Les montants et les versements seront ajustés courant 2019 en fonction du travail restant à mener sur le budget et de l'évolution des statuts.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, M. Serge Oehler, absent, ainsi que sortis temporairement de salle à 10 h 09, MM. Jean-Louis Hoerlé et Sébastien Zaegel.

N° CP/2019/094 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à AVA Habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat précaire d'un ménage très défavorisé résidant à ERSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 1 860 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à Erstein ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et l'association AVA Habitat et nomadisme;
- autorise le président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Suzanne Kempf (*ayant donné pouvoir à M. Mathieu Cahn*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que M. Sébastien Zaegel, absent, et M. Yves Le Tallec, sorti temporairement de salle à 10 h 15.

N° CP/2019/095 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil

SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2019 et d'approbation des termes du projet de convention financière-type

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes, pour un montant total de 494 592 € :

- à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 92 160 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 360 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr ;
- à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 16 128 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- à la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 38 400 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai ;
- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 228 864 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim ;

- à la Communauté de Communes du Pays de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne ;
- à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention prévisionnelle maximum de 11 520 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2019 après signature de la convention tripartite d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2020 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve, par ailleurs, les termes du projet de modèle-type de convention financière tripartite de gestion des aires d'accueil pour 2019, annexé à la présente délibération, et autorise son président à signer les conventions financières à conclure avec les EPCI gestionnaires d'aires d'accueil pour l'année 2019 sur la base de ce modèle-type.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, MM. Sébastien Zaegel et Yves Le Tallec, absents, ainsi que, quittant définitivement la salle à 10 h 20, Mme Françoise Bey, MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby et Serge Oehler.

N° CP/2019/096 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Propositions de reconduction d'un partenariat avec PROCIVIS Alsace, de reconduction du mandat d'administrateur du Département du Bas-Rhin auprès de PROCIVIS Alsace et de désignation d'un représentant permanent du Conseil Départemental

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la reconduction du partenariat sur la période 2018 et 2019 entre le Département du Bas-Rhin et l'organisme PROCIVIS Alsace au titre des missions sociales de PROCIVIS Alsace en faveur des programmes d'intérêt général Adapt'Logis 67, Rénov'Habitat 67 et des opérations de résorption de l'habitat précaire en faveur des nomades sédentarisés ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, définissant les modalités du partenariat à conclure pour sa mise en œuvre ;
- autorise son président à signer cette convention conjointement avec le président de PROCIVIS Alsace ;
- reconduit le mandat d'administrateur du Conseil Départemental du Bas-Rhin avec l'organisme PROCIVIS Alsace ;
- reconduit la désignation de M. Sébastien ZAEGEL, Conseiller Départemental, en tant que représentant permanent du Conseil Départemental du Bas-Rhin au sein des instances de PROCIVIS Alsace.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/097 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de régularisation foncière à TRUCHTERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 24/1 n° 130/42 à Truchtersheim de 0,05 are au prix de 500 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, pour représenter le Département du Bas-Rhin et signer l'acte en la forme administrative reçu et authentifié par le Président du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/098 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de transfert de deux parcelles de terrain situées à BERNOLSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert, sans paiement de prix, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, des parcelles de terrain, issues du domaine public départemental de la RD 421, situées à Bernolsheim et cadastrées en section 17 n° 388/145 de 3,29 ares et 390/146 de 0,74 are ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné Pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que Mme Françoise Bey, MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby, Yves Le Tallec et Serge Oehler, absents.

N° CP/2019/099 - 00000 - Administration générale

Proposition de cession de terrain à KINTZHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au profit de la Commune de Kintzheim de la parcelle cadastrée sous-section 12 n°358 de 2,68 ares au prix de 536 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que Mme Françoise Bey, MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby et Serge Oehler, absents.

N° CP/2019/100 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

Proposition d'approbation du programme technique détaillé de l'opération de construction des locaux de la Délégation Territoire d'Action Ouest (DTAO) à SAVERNE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'engager l'opération de construction des locaux de la Délégation Territoire d'Action Ouest à Saverne ;
- approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de construction de la Délégation Territoire d'Action Ouest à Saverne, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 6,7 M€ HT (valeur novembre 2018) ;
- approuve le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 10,03 M€ TTC (valeur novembre 2018).

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/101 - 04025 - Emploi

Proposition de renouvellement de la mise à disposition à temps partiel à 30 % d'un agent du Département auprès de l'Association des Communes Forestières d'Alsace et d'approbation des termes du projet de convention correspondant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- du renouvellement de la mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 30% auprès de l'Association des Communes Forestières d'Alsace pour la période du 1er mars 2019 au 30 juin 2019 inclus ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de cet agent, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/102 - 04025 - Emploi

Proposition de renouvellement de la mise à disposition d'agents du Département auprès de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et d'approbation des termes du projet de convention correspondant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) de trois agents du Département, pour une dernière période de 3 ans, à compter du 1er avril 2019 ;
- approuve les termes du projet de convention collective de mise à disposition de ces agents auprès de l'ATIP, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise Monsieur Jean-Philippe MAURER, vice-président du Conseil Départemental, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/103 - 04025 - Emploi

Proposition de renouvellement de la mise à disposition de deux agents du Département auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA et d'approbation des termes des projets de convention correspondants

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- du renouvellement de la mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 100 % auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA, avec effet au 1er mai 2019 pour une période de trois ans ;
- du renouvellement de la mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 90% auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA, pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2020 inclus ;
- approuve les termes des projets de convention de mise à disposition de ces agents, joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, Mme Danielle Diligent (*ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Hoerlé*), Mme Nadine Holderith-Weiss (*ayant donné pouvoir à M. Marc Séné*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Françoise Pfersdorff, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que Mme Françoise Bey, MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby et Serge Oehler, absents et Mme Michèle Eschlimann, quittant définitivement la salle à 10 h 24.

N° CP/2019/104 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Renégociation de 28 emprunts CDC - Domial et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder à la SA d'HLM Domial ESH, la réitération de la garantie départementale pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés jointe au rapport.

La garantie du Département est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le capital restant dû pour les 28 Lignes du Prêts Réaménagées à la date de réaménagement s'élève à 6 340 677,89 €.

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/105 - 00000 - Administration générale

Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président désigne les Conseillers Départementaux dans des organismes tiers, dont les propositions figurent en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/106 - 60520 - Subventions diverses

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie locale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 13 093 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- dotations cantonales : 7 793 €
- enveloppe départementale : 5 300 €

Adopté à l'unanimité

❖ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2019/072** : *Gestion de l'eau - Consultation du Département du Bas-Rhin sur les grands enjeux de la révision du plan de gestion des risques d'inondation sur le bassin Rhin-Meuse*

M. Thierry Carbiener, rapporteur, explique pourquoi la commission des dynamiques territoriales a émis un avis défavorable sur ce plan, jugé incomplet.

M. Bernard Fischer confirme que c'est une bonne proposition car l'expression de cette commission thématique va beaucoup plus loin. La définition des grands enjeux n'a pas de portée juridique, mais le PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) en aura une.

M. Denis Hommel, membre du Comité de bassin Rhin-Meuse (au titre du SDEA), ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/73** *Gestion de l'eau - Consultation du Département du Bas-Rhin sur les grands enjeux de l'eau sur le Bassin Rhin-Meuse dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau*

M. Denis Hommel, membre du Comité de bassin Rhin-Meuse (au titre du SDEA), ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/074** : *Entretien courant du réseau routier - Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département, la Commune de ASCHBACH, la Commune de OBERSTEINBACH, la Commune de BISCHOFFSHEIM et la Commune de WASSELONNE*

Mme Michèle Eschlimann, maire de la Commune de Wasselonne, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/075** : *Actions éducatives à l'environnement - Proposition d'attribution de subventions suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental d'Education à l'Environnement 2019*

M. Marcel Bauer, membre du Conseil d'administration de l'ARIENA, Mme Catherine Greigert, membre du Conseil d'administration de la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale à Muttersholtz, membre du bureau de l'ARIENA, Mme Stéphanie Kochert, membre du Conseil d'administration du CINE Munchhausen, M. Yves Le Tallec, membre du bureau et du Conseil d'administration du SINE Strasbourg Initiation nature et membre du Conseil d'administration de l'ARIENA, M. Marc Séné, membre du Conseil d'administration du CINE Lorentzen "La Grange aux paysages", ainsi que M. Rémi Bertrand, vice-président du PNRVN/SYCOPARC, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/076** : *Interventions préventives pour les jeunes enfants - Proposition d'un projet de convention à conclure entre le Département et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg concernant le fonctionnement de la consultation prénatale et postnatale de protection maternelle et infantile*

M. Yves Le Tallec, membre du Conseil de surveillance des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/078** : *Accueil des mineurs en établissements - Proposition de mise en œuvre d'une offre d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés et d'approbation des projets de conventions de partenariat*

M. Bernard Fischer veut rendre hommage aux élus et aux associations qui agissent en faveur de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, car derrière ce travail, ce sont des drames humains qui se jouent.

- **Rapport N° CD/2019/079** : *Bilinguisme - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes associatives bilingues des écoles de son réseau*

M. Mathieu Cahn précise que le groupe socialiste s'en tiendra à sa position habituelle, à savoir l'abstention.

Mmes Françoise Bey, Martine Jung (procuration), Suzanne Kempf (procuration) et MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby et Serge Oehler, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/080** : *Autres actions éducatives et de formation - Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle*

M. Eric Elkouby demande qu'une motion soit rédigée à l'attention de M. le Préfet portant sur l'interdiction du spectacle de Dieudonné à Strasbourg et plus généralement dans le Bas-Rhin.

Il souligne que les sorties au Struthof et au Mémorial devraient être obligatoires entre la classe de 6^{ème} et de 3^{ème}, et non uniquement une proposition faite aux collèves volontaires, sous la forme de voyages scolaires, notamment dans notre département qui est celui qui connaît le plus d'actes antisémitiques de France.

M. Bernard Fischer souhaite que la proposition d'une motion plus large soit rédigée pour interpeler le Président de la République et en faire une cause nationale. Nous sommes dans une période où il faut marquer une autorité beaucoup plus forte. L'Assemblée exprimera ainsi sa solidarité envers toutes les familles victimes d'actes antisémites ou de vandalisme. Il propose la mise en place d'un groupe de travail.

M. Philippe Meyer indique qu'il a représenté le Département au sein de la cellule contre la radicalisation, aux côtés de M. le Préfet. Il pense qu'il faut renforcer les actions de sensibilisation et est d'accord pour la mise en place d'un groupe de travail, tel que proposé par M. Bernard Fischer.

M. Etienne Burger indique qu'il était présent aux côtés du Président de la République, M. Macron, le 19 février, suite à la profanation du cimetière juif survenue le même jour. Sur place, Emmanuel Macron s'était alors engagé à agir, légiférer et sanctionner.

M Burger était également présent lors de la cérémonie organisée par la Commune de Quatzenheim, le 3 mars, aux côtés du Président Frédéric Bierry et de la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin, Brigitte Klinkert.

M. Bernard Fischer propose que les Présidents de groupes se rencontrent à l'issue de la séance pour proposer une motion qui sera présentée lors d'une prochaine assemblée plénière. Le Ministre de l'Intérieur a appelé ce dimanche 3 mars, à reconnaître le combat contre le racisme et l'antisémitisme comme une cause nationale, et a appelé les collectivités à s'y associer.

Aussi, cette motion doit être rédigée le plus rapidement possible et pourrait être envoyée à d'autres Départements.

M. Nicolas Matt constate que ces résurgences sont liées pour partie à un défaut de culture et d'éducation. Cet aspect a été discuté avec le Président de la République à Quatzenheim la semaine passée. Selon lui, cela peut venir de la puissance des outils de communication de nos jours, et notamment des dangers d'internet. Il convient de sensibiliser notamment les jeunes à cela.

M. Eric Elkouby rajoute que ce n'est pas seulement un problème de culture à son sens. L'antisémitisme, aujourd'hui, n'est pas qu'une question du rapport à la communauté juive. C'est tout le socle de la communauté nationale qui est touché et visé, et c'est tout l'enjeu de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme.

Il souhaite remercier M. Bierry car il a proposé que le Département soit exemplaire dans cette lutte contre l'antisémitisme et il faut du concret. On ne peut plus se permettre d'attendre.

Le Président Bierry a répondu immédiatement très positivement pour proposer la mise en place d'un groupe de travail et préparer une motion plus large. Ce n'est pas une question de majorité ou d'opposition, mais bien d'union de l'ensemble des collègues. Il ne peut être exclu l'hypothèse que tout cela soit orchestré pour déstabiliser les systèmes en place.

M. Bernard Fischer ajoute qu'aujourd'hui, un seuil a été franchi. Il attire l'attention sur le fait que, pour l'instant, les auteurs de ces actes ne sont pas connus.

M. Jean-Louis Hoerlé ne pense pas qu'il faille aller jusqu'à des obligations de visite. Il faudrait aussi s'orienter vers les enseignants pour qu'ils soient bien préparés et formés à ces visites, afin qu'elles soient réussies. Dans certaines classes, il y a une telle diversité, qu'il peut y avoir des dérapages.

- **Rapport N° CD/2019/081** : *Maintenance courante des collèges publics - Programme de travaux de maintenance dans les collèges publics*

M. Philippe Meyer adresse ses remerciements aux équipes qui préparent les dossiers de ces travaux, en vue de l'arbitrage. C'est un travail de qualité qui est conduit en concertation avec les collègues. La méthodologie est intéressante et il convient de la conforter.

- **Rapport N° CD/2019/084** : *Proposition d'attribution d'une dotation complémentaire au collège Albert Camus à SOUFFLENHEIM*

M. Philippe Meyer remercie notamment M. Emmanuel Bastian pour le compromis qui a été trouvé avec le collègue.

- **Rapport N° CD/2019/085** : *Création et diffusion culturelles - Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la diffusion culturelle*

M. Marcel Bauer, maire de Sélestat, M. Rémi Bertrand, vice-président du PNRVN/SYCOPARC, Thierry Carbiener, membre du bureau syndical et du Comité syndical de ce même organisme, ainsi que M. Marc Séné, membre du Conseil d'administration du CINE La Grange aux paysages de Lorentzen, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/086** : *Enseignement et transmission artistiques - Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la transmission artistique*

M. Marc Séné, membre du Conseil d'administration du CINE La Grange aux paysages de Lorentzen, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/087** : *Soutien à la pratique sportive - Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux comités départementaux sportifs et aux clubs "passerelles" et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure*

M. Serge Oehler souligne que le handisport devrait être mis en exergue. Or, il bénéficie du même niveau de subventions que le sport, de manière générale. Selon lui ce n'est pas une discipline sportive, mais une discipline à part entière qui devrait être plus soutenue.

Il évoque également la tenue des Jeux Olympiques de 2024 et le travail à fournir en amont au niveau départemental.

M. Bernard Fischer précise que l'évolution du respect témoigné aux personnes en situation de handicap fait que beaucoup de sportifs veulent être considérés comme des sportifs à part entière, et que l'accent ne soit plus mis sur leur handicap.

Le Département ne sera pas absent pour les JO de 2024 et il y aura accompagnement et anticipation.

M. Serge Oehler ajoute qu'il a rencontré un golfeur handi. Des championnats se dérouleront en septembre à la Wantzenau et il serait bien que le Département soit présent.

Mme Nathalie Marajo-Guthmuller précise qu'il y a des traitements différenciés dans les dispositifs pour l'achat d'équipements.

En ce qui concerne les JO de 2024, il ne faut pas stigmatiser le handisport, même si l'on sait que les équipements sont plus coûteux.

Une réunion aura lieu le 13 mars prochain à Paris.

Mme Alfonsa Alfano ajoute qu'elle a récemment rencontré la présidente du golf handisport concernant une demande de soutien financier du Département.

- **Rapport N° CD/2019/092** : Insertion professionnelle - Proposition d'approbation d'un projet de convention à conclure entre la DIRECCTE, Pôle Emploi, ARCOS - SOCOS, la Région et le Département du Bas-Rhin pour répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par SOCOS et ARCOS dans le cadre de la construction de l'autoroute A355 de Contournement Ouest de Strasbourg

M. Bernard Fischer remercie le travail fait dans ce domaine. Dans son canton, il y a encore des emplois non pourvus alors qu'il s'agit d'emplois payés plus que le SMIC ("SMIC+30").

- **Rapport N° CD/2019/093** : Insertion professionnelle - Proposition d'attribution de la subvention pour 2019 à l'Agence de Développement d'Alsace ADIRA et d'approbation du projet de convention financière y afférent.

MM. Rémi Bertrand, Etienne Burger et Jean-Philippe Maurer, membres du Conseil d'administration de l'ADIRA, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/095** : Aide au fonctionnement des aires d'accueil - SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2019 et d'approbation des termes du projet de convention financière-type

M. Bernard Fischer indique que certains élus ont la double casquette locale (maire/interco). Il a pour sa part, émis une immense réserve sur ce nouveau schéma dont il dénonce les ratios impartis. Selon lui, il est anormal que les gens du voyage ne paient environ que 10 % des coûts de fonctionnement, alors que la collectivité doit prendre à sa charge les 90 % restants.

Il faudrait un rééquilibrage de ces coûts, qui pèsent sur les impôts locaux.

M. Denis Schultz indique que, dans le futur plan, le nombre d'aires se multiplie. Le taux d'occupation risque de diminuer alors que les coûts fixes d'entretien resteront les mêmes (moins de contribution des gens du voyage).

Ces coûts sont reportés les collectivités.

Il s'interroge également sur le fait que les collectivités qui accueillent les aires de grands passages doivent, en plus, prendre à leur charge tous les coûts.

M. Bernard Fischer confirme les propos de M. Denis Schultz et lui témoigne sa solidarité. Il indique qu'il n'accepte plus la manière dont le délégué départemental se défait devant les gens du voyage, notamment quand les gens du voyage décident de ne pas s'installer sur les terrains dédiés.

M. Mathieu Cahn indique qu'il y a 90 caravanes en stationnement illicite sur le territoire de l'EMS. Il faudrait un schéma complet pour mieux répartir les choses.

Selon lui, il s'agit de population précaire. Les tarifs moindres permettent de limiter le nombre d'impayés.

M. Bernard Fischer rappelle que le ratio de ce que paie une personne avec une caravane et sa famille n'est pas acceptable au regard des coûts à la charge d'un sédentaire.

Mme Alfonsa Alfano s'interroge sur la précarité réelle de la population des gens du voyage.

- **Rapport N° CD/2019/102** : *Emploi - Proposition de renouvellement de la mise à disposition d'agents du Département auprès de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et d'approbation des termes du projet de convention correspondant*

M. Rémi Bertrand, 1^{er} vice-président et M. Denis Schultz, tous deux membres du bureau de l'ATIP, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/103** : *Emploi - Proposition de renouvellement de la mise à disposition de deux agents du Département auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA et d'approbation des termes des projets de convention correspondants*

M. Rémi Bertrand, président du GECT PAMINA et Mme Stéphanie Kochert, membre du bureau de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/104** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Renégociation de 28 emprunts CDC - Domial et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Marcel Bauer, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH, au titre de la Ville de Sélestat, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2019/105** : *Administration générale - Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes*

Mmes Danielle Diligent, Isabelle Dollinger, Pascale Jurdant-Pfeiffer, Marie-Paule Lehmann, Nathalie Marajo-Guthmuller, Laurence Muller-Bronn, MM. Rémi Bertrand, Jean-Philippe Maurer, Marc Séné et Yves Sublon, concernés par les désignations, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

*

* *

✧ **CALENDRIER**

Le Conseil Départemental se réunira en **Séance Plénière**, le **jeudi 4 avril 2019 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 6 mai 2019, à 9 H**, à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

*
* *

La séance est levée à 10 H 28.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr>rubrique "Le Conseil Départemental".